



Assemblée Générale

« Exercice du droit de veto »

New York, le 23 avril 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante permanente de la Suisse

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la convocation de cette séance annuelle dédiée à « l'exercice du droit de veto ». Ce droit - vivement contesté aujourd'hui dans notre débat - était déjà loin de faire l'unanimité des membres fondateurs lors de la création de notre organisation.

Il avait pourtant été présenté comme « essentiel » en 1945, afin de créer une organisation internationale par laquelle « les nations pacifiques pourraient s'acquitter efficacement de leurs responsabilités communes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales »...et à cette fin, les membres permanents avaient promis de porter une responsabilité accrue. La « polycrise » à laquelle nous faisons face aujourd'hui, avec des conflits armés dans toutes les régions du globe, nous fait douter que l'usage de ce droit est véritablement guidé par le sens des responsabilités qui devrait pourtant aller de pair.

Tant que le droit de veto existe, la Suisse s'engage pour un usage restrictif. Elle a de plus soutenu l'adoption de la résolution 76/262, en espérant toutefois que ses dispositions ne soient guère appliquées.

Nous constatons que cet espoir ne s'est pas concrétisé. 13 fois, un veto a été utilisé depuis l'adoption de la résolution. Et depuis que la Suisse siège au Conseil, des vetos ont été émis sur des contextes divers comme la Syrie, le Mali, la RPDC, et maintes fois sur le Proche-Orient. Même en tenant compte de la nette recrudescence du recours au veto depuis les années 2000, il s'agit d'un pic inquiétant. Et les 4 vetos de ces derniers 4 mois nous font craindre que nous nous trouvions sur une courbe exponentielle.

Alors qu'un veto peut mettre à l'arrêt l'action du Conseil, il ne peut pas empêcher l'Assemblée générale d'assumer, elle, ses responsabilités et, de plus, de passer à l'action. Permettez-moi de proposer trois pistes qui renforcent le rôle de l'Assemblée générale :

Premièrement, par la transparence. Les débats au sein de cette assemblée permettent de renforcer la transparence de l'usage du veto. Les rapports spéciaux prévus par la résolution nous contraignent, en tant que membres du Conseil, à établir un constat de l'acte du veto. La Suisse s'engage à renforcer et à pérenniser cette transparence. Et elle doit toujours être de mise aussi dans le rapport annuel du Conseil, comme celui qui sera bientôt transmis à cette Assemblée Générale.

Deuxièmement, par l'action. L'utilisation d'un veto ne nous décharge pas – comme membres du Conseil - individuellement et collectivement, de nos responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité. L'assemblée générale peut nous y aider. Permettez-moi d'illustrer mon propos par l'exemple de la RPDC : malgré le veto sur le mandat du groupe d'experts soutenant la mise en œuvre des sanctions, ces dernières continueront à être contraignantes, bien que le soutien des experts indépendants pour la

mise en œuvre prenne fin. Nous devons donc chercher des alternatives, en attendant que le Conseil soit à nouveau en mesure de reprendre sa tâche. La Suisse reste ouverte à explorer des solutions, y compris au sein de cette Assemblée.

Troisièmement, par la responsabilisation. La résolution 76/262 nous rappelle le rôle important que tous les Etats membres peuvent jouer dans les décisions du Conseil de sécurité. Le veto ne nous rend pas impuissants. Tous les Etats membres, qu'ils siègent au Conseil ou qu'ils soient membres potentiels, ont le choix d'agir - en adhérant notamment au Code de Conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre. Nous encourageons tous ceux qui n'ont pas encore signé le Code de Conduite à nous rejoindre dans cet engagement. Nous rappelons également qu'à la teneur de l'article 27(3) de la Charte, une partie à un différend doit s'abstenir lors d'un vote, et saluons tout comportement ou toute communication de cette retenue. Lançons ensemble un signal clair pour un multilatéralisme transparent, responsable et efficace.

Face à l'échec, nous ne sommes pas condamnés à baisser les bras. Nous continuerons à nous engager, au sein du Conseil de sécurité et au-delà, afin d'assumer nos responsabilités. Comme constaté lors de la fondation de cette organisation, « l'évolution des conditions mondiales nécessitera des réajustements, mais ce seront les réajustements de la paix, et non de la guerre ». Le Nouvel Agenda pour la paix nous offre la chance de tracer les premières lignes d'un tel réajustement. Saisissons-la.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mister President,

Thank you for convening this annual debate on the "use of the veto". This right - strongly contested today in our debate - was already far from unanimous among the founding members when our organization was created.

Yet it was presented as "essential" in 1945, in order to create an international organization through which "all peace-loving nations can effectively discharge their common responsibilities for the maintenance of international peace and security" ...and to this end, the permanent members promised to bear increased responsibility. The "polycrisis" we face today, with armed conflicts in every region of the globe, makes us doubt whether the use of this right is truly guided by the sense of responsibility that should go hand in hand with it.

Since the right of veto exists, Switzerland is committed to its restrictive use. It also supported the adoption of resolution 76/262, hoping, however, that its provisions will rarely be applied.

We note that this hope has not materialized. A veto has been used 13 times since the resolution was adopted. And since Switzerland took up its seat on the Council, vetoes have been issued in a variety of contexts, including Syria, Mali, the DPRK and, many times the Middle East. Even taking into account the sharp increase in the use of vetoes since the 2000s, this is a worrying peak. And the 4 vetoes in the last 4 months make us fear that we are on an exponential curve.

While a veto can bring the Council's action to a halt, it cannot prevent the General Assembly from assuming its responsibilities and, increasingly, from taking action. Allow me to suggest three ways of strengthening the role of this General Assembly:

Firstly, through transparency. The debates in this assembly make the use of the veto more transparent. The special reports provided for in the resolution oblige us, as members of the Council, to draw up a report on the use of the veto. Switzerland is committed to strengthening and perpetuating this transparency. It must also be included in the Council's annual report, such as the one soon to be submitted to the General Assembly.

Secondly, through action. The use of a veto does not relieve us - as members of the Council - individually and collectively, of our responsibilities for the maintenance of peace and security. The General Assembly can help us do so. Allow me to illustrate my point with the example of the DPRK: despite the veto on the mandate of the group of experts supporting the implementation of sanctions, the latter will continue to

be binding, even though the support of independent experts for implementation is coming to an end. We must therefore look for alternatives, until the Council is once again in a position to resume its work. Switzerland remains open to exploring solutions, including within this Assembly.

Thirdly, through accountability. Resolution 76/262 reminds us of the important role that all member states can play in Security Council decisions. The veto does not render us powerless. All member states, whether sitting on the Council or potential members, have the choice to act - by adhering, for example, to the Code of Conduct concerning Security Council action against genocide, crimes against humanity or war crimes. We encourage all those who have not yet signed the Code of Conduct to join us in this commitment. We also recall that under Article 27(3) of the Charter, a party to a dispute shall abstain from voting, and welcome any conduct or communication of this restraint. Let us send a clear signal for transparent, responsible and effective multilateralism.

In the face of failure, we are not condemned to give up. We will continue to commit ourselves, within the Security Council and beyond, to assuming our responsibilities. As noted when this organization was founded, " changing world conditions will require readjustments, but they will be the readjustments of peace and not of war ". The New Agenda for Peace offers us the chance to take the first steps towards such readjustment. Let's seize it.

I thank you.